



## **ADRESSE DU CONSEIL NATIONAL DU SNUDI-FO AUX ENSEIGNANTS DU 1<sup>er</sup> DEGRE**

### **C'EST MAINTENANT QUE LE GOUVERNEMENT PEUT ET DOIT RETIRER LE PROJET DE DECRET INSTAURANT LES E.P.E.P.**

Avec la mise en place de conseils d'administration dont les prérogatives iraient du vote du budget et du règlement intérieur au recrutement des personnels et au vote du projet pédagogique, C.A. présidés par les élus qui y seraient majoritaires, avec à leur tête un directeur exécutant du C.A. doté d'un "statut d'emploi fonctionnel", le projet de décret sur les E.P.E.P. signifie la destruction de l'école communale, laïque et républicaine, la destruction de notre statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat.

Le projet de décret sur les E.P.E.P., c'est le transfert des responsabilités de l'Etat aux collectivités territoriales et la mise sous tutelle de l'école publique, de ses enseignants, de notre enseignement par les élus.

Ce décret aboutirait également au nom de la réduction des dettes publiques, à récupérer des milliers de postes.

Ce décret aurait pour conséquence la remise en cause nos droits et garanties tels les permutations, les promotions, le temps de travail, la formation, les conditions de travail, et notamment notre indépendance pédagogique, contenues dans notre statut de fonctionnaire d'Etat, nommé sur un poste dans une école communale.

Nous ne voulons pas les perdre demain en devenant des salariés des C.A. des E.P.E.P.

**Toutes les organisations syndicales en conviennent : ce projet est néfaste, Il faut l'abandonner.**

De même, toutes les organisations syndicales se sont prononcées pour la levée des sanctions dont sont victimes nos collègues directeurs.

#### **La mobilisation dans l'unité est engagée :**

Le 9 mars dans le Rhône, 40 à 50 % des enseignants étaient en grève. 600 collègues se sont rassemblés à l'inspection académique à l'appel des syndicats SNUDI-FO, CGT et SNUipp pour le retrait du projet de décret et l'annulation des sanctions contre les directeurs.

Mercredi 14 mars à l'appel des sections de la région parisienne du SNUDI-FO, du SNUipp la CGT, de SUD Education et du SE - UNSA 75 et 94, du SGEN CFDT 75,78,91, du SNE 93 et e la CNT , plus d'un millier de collègues ont manifesté au ministère. Une délégation des syndicats porteuse de pétitions de plusieurs centaines d'écoles a été reçue.

Le 14 mars Dans de nombreux départements, le Gard, le Vaucluse, l'Indre et Loire, les Landes, la Gironde, les Alpes de Haute Provence, la Côte d'or ... des initiatives ont été prises. Dans le Puy de Dôme, une délégation intersyndicale du SNUDI-FO, SNUipp SE UNSA et SUD s'est rendue à la préfecture. En Haute-Loire une centaine de collègues ont manifesté à l'inspection académique à l'appel du SNUDI-FO du SE UNSA et de SUD.

Le 21 mars en Hte Garonne les syndicats SNUDI-FO, SNUipp, SE UNSA, SUD et SGEN ont appelé les collègues à manifester

En Charente Maritime, les syndicats SNUDI-FO, SNUipp, SGEN CFDT et SDEN CGT appellent à manifester.

De nombreuses Unions Départementales FO se sont adressées aux maires de leur département pour les informer des dangers que constituerait la mise en place des E.P.E.P. pour les écoles de leur commune.

L'Association des Maires de France s'est adressée au ministre pour lui faire part de ses inquiétudes quant aux conséquences que pourrait avoir la mise en place des E.P.E.P. sur la carte scolaire.

### **POURTANT LE MINISTRE ANNONCE QU'IL VA PUBLIER LE DECRET**

Alors qu'au Conseil Supérieur de l'Education du 5 février, seul le MEDEF a appuyé le projet de décret sur les E.P.E.P. rejeté par tous les syndicats, toutes les fédérations de parents d'élèves, par les élus et l'association des maires de France (AMF) ..., le ministre annonce que le projet de décret pourrait être examiné au conseil d'Etat cette semaine. Ainsi comme il vient de le faire pour le décret du 2<sup>o</sup> degré remettant en cause les obligations de service des professeurs, le ministre DE ROBIEN tente de passer en force.

**Il s'agit d'une véritable provocation contre l'école publique, contre les enseignants !**

**C'est inacceptable !**

**C'est donc maintenant que le ministre de l'Education Nationale doit retirer son projet de décret**

Jean Claude MAILLY, secrétaire général de la CGT-FORCE OUVRIERE s'est adressé le 26 février dernier au 1er ministre DE VILLEPIN pour lui demander explicitement de retirer son projet :

*“Au nom de notre attachement à l'Education Nationale, nous ne pouvons accepter la mise en place d'établissements qui seraient administrés par un conseil dont la majorité serait constituée d'élus locaux, lesquels ne sont absolument pas demandeurs de cette expérimentation ....*

*Cette contestation quasiment unanime conduit la CGT Force Ouvrière à vous demander de ne pas publier ce décret”*

De plus le SNUDI - FORCE OUVRIERE constate que le 15 mars dernier, les secrétaires généraux du SGEN CFDT, du SE UNSA, du SNUipp, de l' UNSEN CGT, de la ligue de l'enseignement, les présidents de la FCPE et de la PEEP ont adressé également une lettre au 1er ministre pour demander l'abandon du projet de décret EPEP.

*“ ... Il est inacceptable que soit mise en oeuvre une décision qui ouvre la porte à un bouleversement du statut des écoles et des personnels, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/associations/élus/enseignants. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'abandonner le projet de texte EPEP.”*

**Ainsi tous les syndicats se prononcent pour le retrait, l'abandon du projet de décret.**

*Dans ces conditions, considérant que le projet de décret aboutit à la destruction de l'école publique républicaine, à la destruction de notre statut de fonctionnaire d'Etat, le Conseil National du SNUDI-FO soumet à tous les collègues, à toutes les organisations syndicales, la proposition suivante :*

**Puisque le ministre persiste dans son intention de faire passer le projet de décret,**

**puisque tous les syndicats se prononcent pour exiger le retrait, l'abandon du projet de décret EPEP**

**alors rien ne s'oppose à ce que tous les syndicats des enseignants du 1er degré prennent l'initiative d'appeler ensemble les enseignants du 1er degré dans tout le pays à l'action commune (grève, manifestation nationale ...) pour obtenir le retrait du projet de décret et l'annulation des sanctions contre les directeurs.**

Le conseil national du SNUDI.FO soumet cette proposition aux collègues.

Il leur propose d'en discuter en se réunissant à tous les niveaux, dans les écoles, dans les secteurs... et d'exprimer publiquement leur opposition au décret du ministre par tous les moyens qu'ils jugent utiles (fax – mail – lettre – pétitions – manifestations ...)

*Copie à : SNUipp - SE UNSA - CGT - SGEN CFDT - SUD ....*